Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212901466-20261005-DELIB51_2026-DE

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MELGVEN (29140)
SEANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2026

Le cinq octobre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de MELGVEN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine ESVANT, maire.

Présents : Laurent BAUR, Sophie CABON, Bertrand CLEQUIN, Christelle CORBEL, Marie-Hélène EPARVIER, Catherine ESVANT, Christelle EVENOU, Frédéric FLAO, Ludivine GOURLAOUEN, Marc HERLEDAN, Gaëlle KERIBIN, Iwan KERVADEC, Dylan LE CORRE, Stéphanie LE NOC, Christophe MARREC, Julien PENVEN, Gildas PRIGENT, Yvon TANNE, Nicole TREGUIER

Procurations : Alexandra ANDRE BABUSIAUX a donné procuration à Christophe MARREC, Morgane CARIOU a donné procuration à Stéphanie LE NOC, Sylvie FURIC a donné procuration à Catherine ESVANT, Marc POMMIER a donné procuration à Bertrand CLEQUIN

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de conseillers votants : 23
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

Ludivine GOURLAOUEN a été nommée secrétaire de séance, à l'Unanimité.

N°2026/51

OBJET : SUBVENTION –Forfait école Diwan de Trégunc-

RAPPORTEUR : Catherine ESVANT

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention présentée par Skol Diwan Bro Aven de TREGUNC pour versement du forfait scolaire communal pour 1 enfant melgvinois scolarisé dans cet établissement en application de la loi n°2019.791 du 26/07/2019,

Considérant qu'après exploitation des données communiquées par les communes, le coût moyen départemental pour un élève du secteur public applicable pour l'année scolaire 2025-2026 est de 1923.76€ pour un élève de maternelle et 631.21€ pour un élève d'élémentaire.

Considérant qu'il s'agit d'un élève d'élémentaire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'Unanimité,

DECIDE d'allouer la subvention suivante qui sera réglée sur le budget principal de la Commune, article 65748 :

- Forfait scolaire pour 1 enfant en élémentaire pour un montant de 631.21€.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La Maire
Catherine ESVANT

MAIRIE de MELGVEN 29 (Finistère)